



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/07/17

Dossier complet le :

13/07/17

N° d'enregistrement :

2017-1769

### 1. Intitulé du projet

Développement des activités, initialement sous déclaration, sur un site de tri et de valorisation des déchets (bois, encombrants, déchets verts) sur la commune de Harnes en vu de l'obtention d'une autorisation d'exploitation.  
Intégration de l'activité de stockage de bois A broyé destiné à être valorisé en chaufferie sous la rubrique ICPE 1532.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Paprec Nord

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Bastien D'HEILLY, Directeur d'Agence

RCS / SIRET

5 1 1 8 6 7 4 4 2 0 0 0 2 8

Forme juridique

SAS, société par action simplifiée

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a	La modification du site porte sur : - Le type d'activité réalisé ; - L'accroissement du volume de stockage ; - L'augmentation de la capacité de broyage de bois.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet ne prévoit pas de démolition ni de nouvelle construction. Le site dispose actuellement d'un bungalow de 13,75 m<sup>2</sup>. Il est prévu l'extension de la plateforme bétonnée actuelle de 4 978,3 m<sup>2</sup> sur une superficie supplémentaire de 1 620 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

De part les déclarations effectuées, le site est actuellement autorisé à réaliser les activités suivantes :

- Transit, regroupement et tri de déchets encombrants et déchets verts (rubrique ICPE 2716) ;
- Transit, regroupement et tri de déchets de bois (rubrique ICPE 2714) ;
- Traitement de déchets non dangereux (broyage de bois) avec la rubrique ICPE 2791.

Nous souhaitons maintenant, de part cette procédure :

- Augmenter la capacité de stockage de la plateforme ;
- Augmenter la capacité de broyage de bois ;
- Réaliser une activité de criblage du bois lors du broyage ;
- Classer le stockage de bois A broyé, destiné à être valorisé en chaufferie, sous la rubrique ICPE 1532 ;
- Stocker du papier / carton et de la ferraille / métaux, éléments issus du tri des déchets entrants, sur site.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se résument à la réalisation de l'extension de notre plateforme bétonnée , actuellement d'une superficie de 4 978,3 m<sup>2</sup>, de 1 620 m<sup>2</sup>.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit :

- L'augmentation de la capacité de stockage de la plateforme (rubriques ICPE 2714 et 2716) ;
- L'augmentation de la capacité de broyage de bois (rubrique ICPE 2791) ;
- La réalisation d'une activité de criblage du bois lors du broyage ;
- La classification du stockage de bois A broyé, destiné à être valorisé en chaufferie, sous la rubrique ICPE 1532 ;
- Le stockage du papier / carton et de la ferraille / métaux, éléments issus du tri des déchets entrants, sur site (rubrique ICPE 2714).

Annuellement, le site pourra recevoir :

- 35 000 t/an de déchets encombrants ;
- 30 000 t/an de bois ;
- 15 000 t/an de déchets verts.

L'ensemble des activités sera réalisée sur une plateforme bétonnée et imperméabilisée.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est soumis à déclaration (réalisées les 20/12/2016 et 15/05/2017) pour les activités suivantes :

- Transit, regroupement et tri de déchets encombrants et déchets verts (rubrique ICPE 2716) ;
- Transit, regroupement et tri de déchets de bois (rubrique ICPE 2714) ;
- Traitement de déchets non dangereux (broyage de bois) avec la rubrique ICPE 2791.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du site :	32 109 m <sup>2</sup>
Superficie globale de la plateforme bétonnée (incluant la future extension) :	6 598,3 m <sup>2</sup>
Volume maximum de déchets stockés :	
- Déchets encombrants :	5 916 m <sup>3</sup>
- Bois :	5 665 m <sup>3</sup> (2714) - 2 907 m <sup>3</sup> (1532)
- Déchets verts :	360 m <sup>3</sup>
- Ferrailles / métaux :	30 m <sup>3</sup>
- Papiers / cartons :	30 m <sup>3</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue Pierre Jacquart  
Zone Artisanale de la Motte au Bois  
62 400 HARNES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2° 5 5' 3 8 " 45 Lat. 5 0° 2 7' 5 9 " 38

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 1,6 km à l'ouest du site et est le "Site du Cavalier du Terril n°38 d'Estevelles au terril d'Harnes" (n°310014027).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas couverte par un arrêté de protection biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement, implanté dans une zone industrielle, n'est pas localisé dans un espace naturel protégé (par national, parc naturel marin, réserve naturelle, zone de protection halieutique ou parc naturel régional).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département du Pas-de-Calais fait l'objet de plans de prévention du bruit dans l'environnement pour les grandes infrastructures routières et ferroviaires. Les plus proches étant l'autoroute A1 à 3,2 km à l'est du site et l'autoroute A21 à 3,6 km au sud . Le projet n'est pas localisé dans les zones d'impacts sonores des ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est l'église de Courrières à 1,6 km au sud-est du site. Aucun bien inscrit au patrimoine mondial ni site patrimonial remarquable n'est recensé à proximité du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide d'importance internationale (site Ramsar) n'est recensé au niveau de l'établissement, ni dans le périmètre d'étude.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Harnes est couverte par un PPRN mouvement de terrain prescrit le 14 mars 2002 mais pas par un PPRT ni par un PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation du projet n'est pas recensé comme site pollué sur les bases de données BASOL et BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone de répartition des eaux n'est recensée sur la commune de Harnes.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données fournies par l'Agence de l'Eau Atrois-Picardie, l'établissement n'est pas localisé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable. Le captage le plus proche est implanté sur la commune voisine d'Estevelles, à environ 1,8 km au nord-ouest du terrain d'implantation du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est recensé sur la commune de Harnes.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche correspond aux pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe (n°FR3100504 - Directives Habitats), à 7 km au sud-est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche correspond au terrils du bassin minier Nord-Pas-De-Calais (62-SC 01). Le terril le plus proche se situe à 1,5 km au nord-ouest du projet.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des phases de broyage, de l'eau provenant du réseau potable communal est utilisé afin de faire de la brumisation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation d'une extension de la dalle bétonnée de 1 620 m <sup>2</sup> est prévue. Un peu de terre devra être décaissé (environ 800 m <sup>3</sup> ). Les terres seront évacuées du site ou utilisées pour la formation d'un merlon végétalisée en périphérie de la zone aménagée, afin de constituer un écran paysager naturel (merlon végétalisé).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation d'une extension de la dalle bétonnée de 1 620 m <sup>2</sup> est prévue. Un peu de terre devra être décaissé (environ 800 m <sup>3</sup> ). Ils sera donc nécessaire de réimporter des matériaux naturels (gravats) pour constituer un support pouvant accueillir une dalle béton assez résistante pour la circulation d'engins et de poids-lourds.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un site déjà exploité par Paprec Nord et est localisé dans la zone industrielle de la Motte au Bois. Il est prévue une extension de la dalle bétonnée de 1 620 m <sup>2</sup> sur un terrain actuellement en friche (réserve foncière en zone industrielle).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. Le projet n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension de la plateforme bétonnée se fera sur un terrain en friche.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention des risques technologiques n'est recensé dans la zone d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone est concernée par des risques de mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets réceptionnés sur site feront simplement l'objet d'un tri et d'un broyage pour le bois.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic engendré par la collecte et l'évacuation des déchets. Transfert de l'activité bois, précédemment réalisée sur le site historique de Harnes, sur cette plateforme.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'activité de broyage de bois est génératrice de bruit. Cette dernière est réalisée par campagne (actuellement, une campagne de broyage par mois de 1-2 jours).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets reçus sur site ne sont pas susceptibles d'engendrer des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités réalisées ne sont pas génératrices de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air sont générés par les gaz d'échappement des engins de manutention (une pelle, une chargeuse et un chariot à fourches et des camions).</p> <p>L'impact est très limité au vu de la circulation environnante.</p> <p>Les poussières de bois sont rabattues à l'aide d'un système de brumisation. De plus, le broyage de bois est réalisé par par vent faible et est effectuée par campagne de 1-2 jours tous les mois actuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux utilisées pour la brumisation et les eaux pluviales sont traitées par un séparateur à hydrocarbure et un puits d'infiltration avant rejet dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La plateforme s'intègre dans la filière de valorisation de ces déchets.</p> <p>Les seuls déchets produits par l'activité sont issus des refus de tri. Ces déchets seront stockés dans trois bennes dédiées selon la typologie de matière : ferrailles / métaux, papier / carton, bois.</p> <p>Le bois sera réintégré au procédé de valorisation tandis que les ferrailles / métaux et le papier / carton seront transférés sur le site historique de Harnes, situé dans la même zone artisanale, pour traitement.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique ni site archéologique n'est recensé dans la zone d'étude. De plus, le projet vient s'implanter au sein du Parc d'entreprise de la Motte au Bois, composés de plusieurs sites industriels.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étant déjà exploité par Paprec Nord, le projet ne constituera aucune modification sur les activités humaines et sur l'usage de l'eau.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

L'activité pourra nécessiter l'évacuation des déchets vers des installations de valorisation / traitement situées à l'étranger. La réglementation liée au transfert transfrontalier de déchets sera alors respectée.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet ne prévoit pas de nouvelle construction de bâtiment ni de démolition. Une extension de la dalle bétonnée de 1 620 m<sup>2</sup> est prévue.

Les activités réalisées ainsi que les zones de stockages de déchets sont réalisées sur une plateforme bétonnée et imperméabilisée.

Des bennes de stockage dédiées permettent de récupérer les déchets issus du refus de tri. L'ensemble des déchets issues de notre activités sont traités conformément à leurs typologie, selon la réglementation en vigueur vers des installations agréées.

Les eaux de ruissellement sont récupérées et traitées par un séparateur à hydrocarbure puis un puits d'infiltration.

L'activité de broyage de bois est réalisée par campagne de 1-2 jours, actuellement une fois par mois : l'impact sonore lié à cette activité est donc limité.

Les rejets dans l'air sont générés par les gaz d'échappement des engins de manutention (une pelle, une chargeuse et un chariot à fourches et des camions. L'impact est très limité au vu de la circulation environnante.

Les poussières de bois sont rabattues à l'aide d'un système de brumisation.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la modification d'une activité déjà existante et actuellement soumise à déclaration.

Le projet n'aura pas d'impact supplémentaire sur l'environnement.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

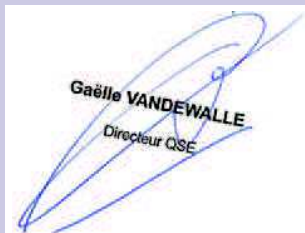
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à La Courneuve

le, 13/07/2017

Signature

  
Gaëlle VANDEWALLE  
Directeur CSE